



Formulaire d'inscription Concours des maisons & jardins fleuris 2023 «Maisons & Jardins Fleuris »

La commune de La Forêt-Fouesnant renouvelle cette année, en partenariat avec la Société d'Horticulture et d'Art Floral de Quimper, l'opération « Jardins et maisons fleuris ».

Vous embellissez et fleurissez votre cadre de vie ?

Participez au concours
et inscrivez-vous avant le 31/05/2023

Visite du jury le lundi 12 juin 2023 au matin

Cette participation est gratuite. Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-après et de la remettre à :

*Mairie de La Forêt-Fouesnant
18 rue Charles de Gaulle 29940 LA FORET-FOUESNANT
nautile@foret-fouesnant.bzh
02.98.56.96.55*



Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la **note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.

Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année.

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives 20 points

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser les jurys à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite.

Les lauréats des 1^{ère} et 2^{ème} catégories seront présentés au concours intercommunal.

La 1^{ère} catégorie est l'unique catégorie à être retenue à l'échelon départemental.

La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.

Formulaire d'inscription



Concours des « Maisons & Jardins Fleuris » 2023

à remettre à votre mairie avant le 31 mai 2023

Nom Prénom

Tél.

Mail@.....

Adresse

Code Postal Ville

Adresse de la maison ou du jardin à concourir (si différente)

.....
S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

1^{ère} catégorie : Etablissements accueillant la **clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières** labellisées ou classées, **campings** privés, équipements touristiques, commerces et services...).

2^e catégorie : **Balcons, terrasses, fenêtres très visibles de la rue.**

3^e catégorie : **Espaces jardinés privés très visibles de la rue.**

4^e catégorie : **Espaces jardinés publics créant un lien social** (écoles, incroyables comestibles, embellissons la ville, maisons de retraite, jardins familiaux, petit patrimoine).

5^e catégorie : **Espaces jardinés privés non visibles de la rue** (jardins, exploitations agricoles).

6^e catégorie : **Jardins potagers.**

Autorise

N'autorise pas

La mairie de la Forêt-Fouesnant à la prise de photos et à leur publication sur tout support de communication.

Et autorise les jurys à entrer, le cas échéant, dans ma propriété.

Fait à Le

Signature :

Document à conserver en mairie